

APPEL À CANDIDATURE INSTALLATION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE SUR LA FERME COMMUNALE DE PIBRAC

Ville de Pibrac



CONTEXTE

Pibrac est une ville de la 2^{ème} couronne de Toulouse, de grande superficie disposant de 50% de terres arables. La commune est propriétaire d'une parcelle de 20 hectares de terres agricoles dont 4,185 hectares sont dédiés au projet de ferme d'impulsion communale sur lesquels elle souhaite permettre l'installation d'une activité de production nourricière, principalement maraîchère, à destination de la commune dont notamment la restauration scolaire.

Dans ce cadre, elle met en œuvre des actions en faveur d'un accès pour tous à une alimentation locale et de qualité. Elle participe activement à la déclinaison du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) sur son territoire afin de **soutenir des modèles de production et de consommation respectueux de notre environnement.**

Ce projet se fait en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, et la DRAAF en soutiens financiers et plusieurs acteurs du monde agricole dont le collectif Nourrir La Ville et la Chambre d'Agriculture.

Cet appel à candidature a pour objectif d'identifier les futurs agriculteurs et agricultrices qui s'installeront durablement sur la ferme communale de Pibrac.



SITE

Le secteur retenu par la commune de Pibrac pour son projet de ferme d'impulsion communale est composé de 7 parcelles cadastrales représentant une surface de 4.185 ha, situées au centre de la commune, au nord du Bourg.

L'intégralité de ces parcelles sont propriétés de la municipalité et classées en zone Agricole dans le PLU.

Ce secteur projet n'était pas doté de bâtiment agricole, la commune a porté l'investissement pour y créer un bâtiment agricole de 500m².

CET APPEL À CANDIDATURE DOIT PERMETTRE D'IDENTIFIER LES FUTURS AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES QUI S'INSTALLERONT DURABLEMENT SUR LA FERME POUR :

- Exploiter la ferme maraîchère de Pibrac afin de contribuer à la production alimentaire du territoire et à l'approvisionnement local (distribution en circuit-court),
- Approvisionner la restauration collective,
- Proposer des actions de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des scolaires.



Localisation des parcelles cadastrales du projet agricole sur la commune

ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

La commune a souhaité que les futurs exploitants soient accompagnés dans leur installation.

Différentes structures de l'accompagnement agricole du collectif Nourrir La Ville (Le 100e Singe, Ahear 31, Terre de Liens, Cocagne et Bio Ariège Garonne) ont créé un accompagnement sur-mesure pour les porteurs de projet du site de Pibrac afin de favoriser la viabilité et la vivabilité de leur installation sur site communal (voir Appel à candidature détaillé).

Cet appel à projet est ouvert aux agriculteurs et agricultrices ayant déjà une entité juridique créée ainsi qu'aux porteurs de projet en reconversion professionnelle n'ayant pas encore créé leur entité juridique. Pour ces derniers, le test d'activité agricole (couveuse agricole du 100e Singe) sera mobilisé pour leur permettre de produire et commercialiser.

A l'issue de l'installation progressive, un **Bail Rural Environnemental de 9 ans renouvelable** sera contractualisé, incluant le bâtiment agricole.

PROFILS SOUHAITÉS

- Être porteur d'un projet individuel ou collectif dont l'activité principale est le maraichage biologique.
- Avoir plusieurs expériences significatives en maraichage.
- Accepter d'être accompagné.
- Présenter un prévisionnel d'activité économique réaliste et progressif.
- Adhérer au projet communal et créer des synergies avec la commune, dont les riverains.

CALENDRIER DE CANDIDATURES

La date de fin des candidatures est fixée au 30/08/2024 à minuit.

Les modalités de l'Appel à Candidature et le Dossier de Candidature sont téléchargeables sur www.ville-pibrac.fr

Le dossier de candidature devra être transmis par voie électronique uniquement à mairie@mairie-pibrac.fr.

Deux visites de site sont proposées sur inscription : 5 juillet 2024 à 10h et le 16 juillet 2024 à 10h.